
Le cheminement politique de Riad el Solh

« Signe des temps »

Maguy Saad*

Résumé

Profondément affectée par le contexte actuel amer de son pays, l'auteure essaie dans cet article, de comprendre l'évolution politique de Riad al-Solh, premier président du gouvernement libanais, telle que décrite dans les trois principales biographies que lui ont consacrées : Hilal el Solh (1996), Ahmad Beydoun (2011) et Patrick Seale (2011/2017). Elle eut recours pour cela à la méthode diachronique qui étudie la genèse d'un phénomène, ses antécédents, son évolution, la succession temporelle des faits qui l'ont constitué et leur enchaînement. Elle montre comment l'attitude politique de Riad est passée, de promoteur tenace de l'unité arabe, à pilier incontournable de la construction d'un pays, le Liban, à visage arabe mais indépendant et souverain. Elle en conclut que cette évolution reflète des tendances et des forces générales agissant dans le monde du temps de Riad al-Solh et du nôtre, au Liban et ailleurs, et en constitue des « signes » révélateurs.

Mots-clés :: Liban, Riad al-Solh, arabe, liberté, indépendance, souveraineté, signe des temps.

* Université Libanaise, Institut des Sciences Sociales , maguy.saad@ul.edu.lb

Le 1^{er} septembre 2019, le président de la république libanaise, le général Michel Aoun, a annoncé le lancement de la commémoration du centenaire de l'État du Grand Liban:

Au cœur des événements et des secousses que le Liban a traversés au cours des dernières décennies, il est essentiel de se souvenir de notre histoire avec toutes ses souffrances et ses sacrifices. Les peuples qui oublient leur passé reproduisent leurs erreurs, marginalisent leur rôle et mettent en péril leur avenir (Aoun, 2019, p.2).

La majorité des libanais connaissent peu ou très mal l'histoire de leur pays. Beaucoup, surtout parmi les jeunes, s'en désintéressent et ne pensent qu'à le quitter, parce qu'il ne semble pouvoir leur offrir comme perspective d'avenir que pauvreté et humiliation¹. Et, eu égard à la réputation actuelle de leur pays, ils se sentent même humiliés². Ils sont fatigués de sa configuration humaine complexe et de sa situation géopolitique névralgique qui remettent sans cesse son existence sur la corde raide³.

Le 4 août 2020, la déflagration du port de Beyrouth tua plus de 200 personnes, en blessa plus de 7000 et causa d'incommensurables dégâts dans la capitale et ses environs. Elle vint « exacerber la situation de crise aiguë dans laquelle le Liban est déjà plongé depuis plusieurs années [...] ». Le pays est en récession depuis 2018 et se trouve simultanément dans une impasse économique, financière, sociale et de gouvernance » (Etwareea, 2020, § 1). Cyrill Payen (2020) titre son article dans France 24, « Un mois après l'explosion au Liban, 50000 Libanais quittent le pays ».

¹ Les informations concernant le Liban sont trop souvent de ce genre : selon l'Escwa (2020), plus de la moitié de la population du pays est 'prise au piège de la pauvreté', un chiffre qui a doublé en un an seulement ; « 35% de la population active est au chômage » (« Liban : de nouvelles manifestations », 2020) ; « Une entreprise sur cinq a ainsi fermé ses portes ou suspendu ses activités depuis 2019, dont la moitié en 2020 » (Hijazi et J.B., 2020) ; « Le Liban est lourdement endetté (la dette pèse sur plus de 150% du PIB), et les caisses de l'Etat sont vides » (Verdeil et Gil, 2020) ; « La livre libanaise poursuit sa chute » ; Le Liban « terre d'une horreur indescriptible » (Kaufman, 2011, p. 34) ; etc.

² Tel journal étranger affiche : « Au Liban, corruption tentaculaire [...] endémique » (« Au Liban, cette corruption », 2020). France info parle du « Liban, pays en banqueroute » (Abdelkhalek, Guignon, Domat, Séga, Lepetit, et Ripaud, 2020) et de « désastre libanais » (« Le désastre libanais », 2020). La revue américaine US News Report et l'Université de Pennsylvanie aux Etats Unis placent, dans leur rapport 2020, le Liban à l'avant dernière place des pays où il ferait bon d'élever son enfant. Steve Hanke, professeur d'économie à l'université Johns Hopkins, estime que le Liban connaît « une hyperinflation [...] de 337 % en rythme annuel » (Hijazi, 2020).

³ Amin Elias, dans la revue Oasis, titre son article du 1/9/2020, jour du centenaire de la fondation du Liban : « Le Grand Liban : une 'faute historique' ou un projet à réaliser ? ».

Il est fait état, par ailleurs, d'une « impossibilité à établir une mémoire collective libanaise et à unifier les communautés autour d'une lecture de l'histoire unique, détachée des fantasmes et ancrée dans une réalité factuelle et événementielle » (Mouawad, 2020, p. 72)⁴. Notre article voudrait justement contribuer à une telle lecture, en nous penchant sur la figure emblématique de Riad al-Solh, 1^{er} président du gouvernement de notre pays indépendant et souverain. Le récit de sa vie⁵ a rapidement orienté notre réflexion vers le questionnement suivant : « *Est-ce que l'évolution politique de cette personnalité sunnite, à l'origine promotrice tenace de l'unité arabe, et ensuite pilier incontournable d'un pays à 'visage' arabe mais indépendant et souverain, peut être considérée comme 'signe des temps', pour son temps comme 'pour le nôtre' ?* ».

Nous comprenons, ici, l'expression « signe des temps », dans son sens sociologique de « phénomènes qui, par leur généralisation et leur fréquence, caractérisent une époque, et à travers lesquels s'expriment les besoins et les aspirations de l'humanité présente » (Gennari, 2001, p. 1041). Le dictionnaire des expressions françaises la résume en une formule lapidaire : « Traits caractéristiques d'une époque » (« Signe des temps », s.d.). Et le journaliste écrivain Marc Weitzmann (« Signe des temps. La culture », s.d.), dans son émission « Signe des temps » sur « France Culture », en illustre le sens comme suit : « La culture est un puissant révélateur de la société, de ses aspirations, de ses fractures. C'est un signe des temps ! ».

Notre question devient alors : *l'évolution de l'attitude politique de Riad al-Solh, reflète-t-elle des tendances et des forces générales agissant dans le monde de son temps et du nôtre, au Liban et ailleurs, et en constitue-t-elle des « signes » révélateurs ?* Ayant prêté attention à cette évolution, notre réponse est positive comme nous allons essayer de le montrer en présentant les quatre étapes que nous avons reconnues dans la vie politique de Riad, ainsi que leur caractéristique de « signe » de leur époque :

⁴ 19 livres différents de notre Histoire sont proposés dans nos écoles ! Les accords de Taëf avaient prévu leur unification, ce qui n'a pas pu avoir lieu, chaque groupe s'étant mis à essayer « de gagner du temps et de l'espace, de manipuler, d'envahir, d'affaiblir l'autre ou de rattraper le temps perdu » (Rizk, 2019).

⁵ Nos sources principales sont les trois biographies de Riad el Solh jusqu'ici parues, celles de Hilal el Solh (1996) et d'Ahmad Beydoun (2011) écrites en arabe, et celle de Patrick Seale (2011), écrite en anglais (Patrick Seale, 2011, « The Struggle for Arab Independence : Riad el-Solh and the Makers of the Modern Middle East », Hardcover, England, *Cambridge University Press*) et traduite en arabe par Omar el Ayoubi (2017).

- 1- Riad nationaliste arabo ottoman - *Réveil des nationalismes politiques*
- 2- Riad nationaliste arabe - *Droits des peuples*
- 3- Riad nationaliste arabe pan-syrien - *Indépendances*
- 4- Riad nationaliste libanais - *Idéal de la rencontre*.

1. Riad arabo ottoman - *Réveil des nationalismes politiques*

Cette étape recouvre les temps de l'enfance et de la jeunesse de Riad, de 1894 à 1918⁶. Celui-ci, naturellement, copiait alors ses choix politiques sur ceux de son père Rida. Ce dernier, haut fonctionnaire dans l'empire Ottoman, se fixa en plus d'un lieu de cet Empire, parfois jusqu'à trois ans de suite, au même endroit⁷. Il fut donc témoin des grands événements et courants culturels et politiques de son époque. Il amenait, fréquemment, sa famille avec lui, familiarisant ainsi ses enfants avec la diversité des populations, des cultures et des tendances du temps. Il influa grandement « sur son fils⁸ dans tous les domaines de la vie sociale, et dans l'affinement de ses capacités politiques » (Solh, 1996, p. 15).

1.1. Éveil de Riad à la politique

L'époque du 19^e- début 20^e siècle, fut celle de l'éveil du « nationalisme⁹ », comme le suggèrent Caron et Vernus (2019), dans le titre de leur livre, « L'Europe au 19^e siècle. Des nations aux nationalismes, 1815-1914 », et dans celui de sa conclusion, « L'ère des nationalismes ». L'Empire Ottoman s'en ressentait, car « la plupart des nationalités - Grecs, Bulgares, Arméniens, et même Albanais ou Arabes – (y) étaient engagées dans un processus national » (Georgeon, 1988, p. 30). Suite aux guerres des Balkans (1912-1913), les Ottomans perdirent la plus grande partie de leurs espaces européens. Riad était alors étudiant à Istanbul.

⁶ Seale (2011/2017), se référant à la nomination du père de Riad en 1918 comme ministre de l'intérieur par l'émir Fayçal conclut : Riad « était maintenant prêt à se soustraire à la tutelle de son père et à accéder à la maturité d'une personnalité politique indépendante » (p.125).

⁷ Rida occupa successivement, les postes de secrétaire, administrateur, puis gouverneur (Moutassaref), au Liban, en Syrie, Jordanie, Turquie, Arabie Saoudite, Macédoine et Grèce.

⁸ La famille de Rida al-Solh : sa femme Nazira Mufti Zada, Riad, Balqis, Ahmed décédé très jeune, Alya et Darwiche.

⁹ Correspond à ce terme, en arabe, celui de « Qawmiyyah » : « Ensemble de personnes unies entre elles par des liens de race ou de civilisation, d'histoire commune, de perspectives et d'intérêts communs, sans nécessairement jouir d'unité politique » (Hélou, 1994). Le « Larousse » (s.d.) ajoute au mot « nationalisme » : « ... et qui peuvent vouloir se doter d'un État souverain ».

Au Liban, divers nationalismes s'affrontaient. En bref, il y avait

le *nationalisme libanais*, porté majoritairement par les chrétiens maronites, qui prône l'édification d'un Liban viable ; le *nationalisme syrien*, en faveur d'une Grande Syrie au sein de laquelle le Liban jouirait d'un statut d'autonomie ; et le *nationalisme arabe*, qui prône la construction d'une grande nation arabe. Ces deux derniers nationalismes sont tous deux portés majoritairement par les musulmans (Ramia, 2018).

À la maison très politisée, Riad réagissait, sans doute, avec l'identification du fils à son père connu pour son attachement « à l'indépendance du monde arabe et à la sauvegarde de son unité nationale » (Solh, 1996, p.15 citant Taqelddin Alhosni).

Rida, à l'instar de nombreux arabes de sa génération, ne visait d'indépendance arabe que sous égide ottomane. Dans cette perspective, il s'était affilié au CUP¹, parti issu des « Jeunes Turcs », et qui prônait le rétablissement de la Constitution promulguée par le Sultan Abdul Hamid II en 1876 et abrogée par lui en 1878. Cette constitution reconnaissait tous les « ottomans égaux aux yeux de la loi. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs envers leur pays, sans préjudice de la religion » (Maury, 2009, art. 17).

Le CUP s'empara du pouvoir en 1908 et fit élire un parlement dans lequel Rida eut sa place. Mais ce dernier, constata bientôt que le parti s'orientait vers une « turquification » de l'empire, jusqu'à « gommer toutes les différences confessionnelles ou ethniques, en uniformisant la langue et la loi et en renforçant le contrôle du gouvernement central sur les provinces » (Honvault, 2007, p. 641). Il vira alors, en 1911, vers la formation du nouveau parti « Liberté et Accord »¹, pour la défense des droits des minorités dans l'Empire. Il en fut le second président (Beydoun, 2011). Ce parti prit le pouvoir en juin 1912. En janvier 1913, le CUP le lui reprit, se déclara parti unique, réprima les nationalismes régionaux et exécuta plusieurs des membres du parti « Liberté et Accord », leur imputant l'assassinat, en juin, du grand vizir Mahmoud Chevket Pacha. Rida revint en hâte à Beyrouth.

¹ « Comité de l'Union et du Progrès » ou « Parti Unioniste ».

¹ Ou « Union Libérale », ou « Entente Libérale ».

Le 1^{er} novembre 1914, l'Empire Ottoman entra en guerre aux côtés de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie¹, contre la France, le Royaume-Uni et la Russie¹ auxquels se joindront³ ensuite plusieurs autres pays dont le Japon et les États-Unis d'Amérique. Le 14 de cette même année, le sultan « Méhemet V Reshad, proclama le 'Jihad', en sa qualité de Commandeur des croyants » (Dib, 2006, p. 718). Son appel ne tira pas à conséquence. Il s'y était lancé à l'instigation des « Jeunes Turcs », qui pourtant, n'ayant « jamais eu d'appétence particulière envers l'Islam, ont commis une grave erreur, celle de se servir de manière cynique d'une idée à laquelle finalement, ils ne croyaient pas : la Guerre Sainte » (Josseran, 2018).

De cet exposé succinct de l'expérience sociale et politique du jeune Riad, nous retenons deux caractéristiques des « signes des temps » : celle de son ancrage au cœur des événements et des mouvements sociaux et politiques, libanais, ottomans, arabes, et internationaux, de son temps ; et celle d'un reflet de ces événements et mouvements dans notre temps. La première de ces caractéristiques ressort immédiatement de ce qui précède. Nous ne nous pencherons donc maintenant que sur la seconde.

1.2. Le vécu de Riad et notre temps

Nous relevons dans ce vécu de Riad-enfant deux aspects des « signes des temps » pour notre époque : la permanence chaotique des nationalismes, libanais, syrien et arabe ; et le retour des Ottomans.

1.2.1. La permanence chaotique des nationalismes

Les nationalismes précités se reconnaissent encore vivants aujourd'hui, sous de nouvelles formules. Le *nationalisme libanais* a pris la forme d'une émergence de la peur des chrétiens de se voir relégués, dans leur pays, au rang de citoyens de seconde zone. Face aux musulmans plus nombreux, certains d'entre eux imaginent des formules de préservation de leur suprématie. Le *nationalisme pan-syrien*, à travers le PSNS¹, « puise dans le passé pour retrouver une Syrie mythifiée, (parce que) bâtir la Grande Syrie du futur s'avère plus difficile » (Ruffieux, 2018). Quant au *nationalisme arabe*, complexe, Leila Dakhli (2016) affirme qu'il a pris « fin en 1962-

¹ « Alliance des Empires Centraux ».

¹ « Triple-Entente » ou « Alliés ».

¹ « Parti Social National Syrien » ou « Parti Populaire Syrien » (PPS).

1964 » avec la disparition du « dernier grand foyer de lutte anticoloniale dans le monde arabe : l'Algérie française » (p. 22).

1.2.2. Le retour des Ottomans

La troisième guerre des Balkans (1991-2001) a remis en mémoire les Ottomans. Avant même qu'elle n'éclate, en 1990¹, Mikhaïl Gorbatchev, l'avait comparée aux premières guerres des Balkans, et à la guerre interne au Liban (1975-1990). Visant la situation en Yougoslavie, il avait mis en garde contre les « séparatismes irréfléchis » qui « pouvaient facilement déclencher des conflits et des haines, de même que la balkanisation et, ce qui est pire, la 'libanisation' de différentes régions »¹ (Noujaïm, 2013, p. 136⁶) des Balkans.

Ce rappel des ottomans se fait actuellement prégnant, grâce au « Parti de la Justice et du Développement » au pouvoir en Turquie, qui estime que l'ancrage naturel de son pays se trouve en Orient. Pour lui, la rupture politique et culturelle élevée entre les peuples de ces deux régions, par le « Kémalisme », a été une atteinte à l'Islam, lien fondamental et indéfectible entre eux. Nombre d'articles publiés sur internet surtout en arabe, dans le but d'imprégner l'esprit des porteurs de cette langue, vont dans le sens de ces deux déclarations d'Ahmet Davutoglu¹, rapportées par Jossieran (2018) : « Aujourd'hui [...], le Caire, Bagdad, Damas abritent encore des vestiges turco-ottomans. [...] Istanbul, [...] Urfa, Konya, Bursa sont des villes turques mais ressemblent aussi à des villes arabes et font donc partie de la même culture ». Et « la souveraineté ottomane sur le monde arabe a fait obstacle au colonialisme ; pendant des siècles, ces régions ont été protégées de l'ouragan du changement et de l'uniformisation culturelle occidentale ». En 2016, la Turquie a quitté le fuseau horaire occidental pour celui oriental.

En conclusion, nous pouvons dire que le vécu de Riad enfant et adolescent, représente les « aspirations » montantes de son temps, et se retrouve dans nos temps, bien que, naturellement, avec des nuances. A ce titre, on peut donc qualifier ce vécu de « signe de son temps, comme du

¹ Au « Sommet de Paris de la Conférence pour la Sécurité et la Coopération en Europe » (CSCE).

¹ Depuis, le dictionnaire Larousse (s.d.) définit ainsi le mot « Libanisation » : « Processus de fragmentation d'un État, résultant de l'affrontement entre diverses communautés de confessions par allusion aux affrontements qu'a connus le Liban dans les années 1980. (On dit aussi balkanisation) ».

¹ Premier ministre turc entré 2014 et 2016.

nôtre ». Cela se vérifiera encore dans l'étape suivante de sa vie que nous allons envisager maintenant et qui correspond à la prise de conscience de l'humanité, et du monde arabe avec lui, du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

2. Riad nationaliste arabe - *Droits des peuples*

En 1918, Riad devait avoir 22 ans. Un an plus tôt, l'émir Fayçal, fils du Roi Hussein Ali, Chérif de la Mecque, en révolte contre Istanbul, avait marqué par son entrée à Damas, à la tête de son armée, la fin de l'hégémonie ottomane au Proche-Orient arabe. Il avait aussitôt formé un gouvernement dans lequel Rida al-Solh fut nommé ministre de l'intérieur. Riad se trouva ainsi projeté « au centre des événements » (Seale, 2011/2017, p. 125). Fin 1918, il devint gouverneur de la ville de Saïda.

Le monde, en était, alors, à l'affirmation officielle du « droit des peuples ». Le réveil des nationalismes politiques de l'époque précédente s'en trouvait consolidé.

2.1. Le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », dans le monde

Fin 1918, les forces de l'Axe signaient l'armistice. Entre 1919 et 1920, cinq autres traités établissaient le principe du mandat pour les colonies et les communautés de l'ancien Empire Ottoman. Il y était précisé que ces dernières pouvaient être reconnues indépendantes, « à la condition que les conseils et l'aide d'un mandataire guident leur administration jusqu'au moment où elles seront capables de se conduire seules. Les vœux de ces communautés doivent être pris d'abord en considération pour le choix du mandataire » (Traité de Versailles, 1919, art 22). Chacun de ces traités citait aussi tout le texte du « Pacte de la Société des Nations (SDN) ».

Ce pacte est inspiré du discours du président des États-Unis d'Amérique, Woodrow Wilson, prononcé le 8/1/1918, et connu sous le nom des « 14 Points de Wilson » dans lesquels les fondements des « Droits des peuples » sont exposés. Le 12^{ème} de ces points déclare : « Aux nations qui sont maintenant sous la domination turque, on devra garantir une sécurité absolue d'existence et la pleine possibilité de se développer d'une façon autonome » (« Woodrow Wilson. Les 14 points », 2008).

Pour Jean-Jacques Becker (2002), deux principes soutiennent « la trame » de ces points : « justice pour tous les peuples et toutes les nationalités [...] droit de vivre dans des conditions égales de liberté et de sécurité [...] ce qu'on a ramassé dans une formule : 'le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes' » (p. 57).

2.2. Le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes », au Moyen-Orient

Au traité de paix de Versailles (26/6/1919), Wilson imposa aux vainqueurs de la guerre de 1914, la formation d'une commission d'enquête sur les souhaits des populations du Moyen-Orient après la défaite ottomane. Les nationalistes arabes organisèrent aussitôt un « Premier Congrès Syrien » pour porter leur point de vue à cette commission connue sous le nom de « Commission King and Crane ». Rida, Riad et son cousin Afif représentèrent, dans ce congrès, « les partis politiques partisans d'une Grande Syrie » (Dib, 2006, p. 761). Ils demandèrent l'indépendance de cette Syrie et le rejet des prétentions sionistes en Palestine.

La commission nota « la volonté, dans les milieux musulmans de Syrie, du Liban et de Palestine, de l'unité arabe et de l'indépendance, et dans les milieux maronites et grecs-catholiques, de la présence française et de la création d'un Liban indépendant »¹ (Chaigne-Oudin, 2010⁸). Constatant, par ailleurs, « le degré considérable de prospérité et d'autonomie atteint par le Liban », elle jugea que celui-ci devait continuer à jouir de cette autonomie, tout en demeurant membre constituant de l'État syrien :

Le danger d'une attitude musulmane réactionnaire sera moindre si les chrétiens étaient présents dans l'État en grand nombre¹ [...] le Liban serait en mesure d'exercer une influence plus forte et plus utile s'il était au sein de l'État syrien, sentant ses problèmes et ses besoins, et partageant toute sa vie, plutôt qu'à l'extérieur, absorbé simplement dans ses propres préoccupations étroites (King-Crane commission, B4, 1919).

Comme garanties aux chrétiens libanais récalcitrants, elle proposa un mandataire fort et la veille de la Société des Nations (SDN).

¹ « Les renseignements recueillis par la commission King-Crane [...] sont particulièrement précieux et donnent un aperçu intéressant sur l'état de l'opinion dans les différentes minorités, ethnies et communautés religieuses de la région » (Corm, 2007, p. 39 ; cf. aussi Kazan, 2002).

¹ En additionnant les chrétiens⁹ du Liban à ceux de la Syrie.

Mais Wilson était en perte de vitesse : il fut défavorisé aux élections de 1918, et vit son pays refuser ses œuvres de prédilection, le traité de Versailles et la SDN. De plus, en octobre 1919, un accident vasculaire cérébral le handicapa pour la vie. Aussi, le rapport « King-Crane » ne fut publié qu'en 1922, bien après que les Britanniques et les Français se soient distribués entre eux les mandats sur les territoires de l'ex-Empire Ottoman au Moyen-Orient, en application de leurs « accords secrets Sykes-Picot » de 1916 et de la « déclaration secrète de Balfour » de 1917.

La déception des nationalistes pan-syriens et arabes fut grande. Riad s'en retrouva plus que jamais « nationaliste (syrien et arabe) militant, résolument opposé aux français » (Seale, 2011/2017, p. 131). Une telle prise de position revêtait des significations particulières. La France avait, au Liban, comme alliés principaux les maronites dont le patriarche Hoyek présida la délégation qui demanda et obtint, à la Conférence de la Paix à Paris (1919-1920), la reconnaissance d'un Grand Liban sous protection française. Ce contre quoi Riad luttait.

2.3. « Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » et le Liban

Ce droit est toujours à l'ordre du jour, mais conjugué avec les « droits de l'homme », dans le nouveau concept de droit appelé « justice transitionnelle » que l'ONU définit ainsi : « L'éventail complet des divers processus et mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face à des exactions massives commises [...], en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation » (Nations Unies, 2014, p. 5) ; ou encore : « Rétablissement de l'état de droit et administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit »² (p. 5). 0

² Trois principes régissent cette justice : A- « Droit de savoir » : « Chaque peuple a le droit inaliénable de connaître la vérité sur les événements passés [...] qui ont conduit, par la violation massive ou systématique des droits de l'homme, à la perpétration de crimes aberrants ». C'est « un droit collectif [...] à la charge de l'Etat, le 'devoir de mémoire' » ; B- « Droit à la justice » ; C- « Droit de réparation » : « Au plan collectif, des mesures de portée symbolique, [...] telles que la reconnaissance publique et solennelle par l'Etat de sa responsabilité » (Nations Unies, 1997).

Le Liban est aujourd'hui directement concerné par cette justice. Du 30/5/2007 au 18/8/2020, par décision du Conseil de Sécurité de l'ONU², un « Tribunal spécial pour le Liban » (TSL) à caractère international, s'est penché sur un de nos drames. Depuis le 17/10/2019, et surtout après la déflagration du 4 août 2020, des enquêtes internationales sont, sans cesse, réclamées, et peut-être entendues. Et selon le « Rapport mondial 2021 » de l'association « Human Rights Watch », notre pays passe par « la détérioration la plus dramatique de la situation des droits humains depuis des décennies » (« Liban : Forte », 2021).

Du temps de Riad, ce concept de « justice transitionnelle » n'était pas encore dégagé. Il ne le fut que dans les années 1980. Mais il était déjà là, dans le monde, et Riad y a participé, plus ou au moins consciemment. En effet, la gestation de la « Déclaration universelle des droits de l'homme » qui y a conduit, ne lui fut sûrement pas étrangère. De fait, alors qu'il était président du conseil, il eut comme ministre des affaires étrangères, puis comme délégué du Liban aux Nations Unies, de décembre 1946 à février 1951, Charles Malek, l'un des principaux artisans de cette « déclaration ». Riad al-Solh et Charles Malek durent en discuter longuement entre eux, probablement dans le détail. Mais, dans nos sources, nous n'avons rien pu noter, de la nature des relations entre ces deux hommes. Beydoun (2011) rapporte, sans plus, qu'ils ont rendu visite ensemble, à John Foster Dulles, alors candidat républicain à la présidence des États-Unis d'Amérique.

En conclusion, l'entrée personnelle de Riad sur la scène politique fut celle d'un partisan résolu et actif dans la construction géopolitique de la région. Ses initiatives et réactions renseignent par le fait même, sur les « tensions » qui agitaient les milieux libanais et régionaux de son temps ; par sa collaboration avec la commission « King-Crane », il a été initié à une nouvelle tendance de l'histoire contemporaine, l'aspiration à plus de justice, de fraternité et d'égalité entre les peuples. Nous retrouvons, là encore, les éléments descriptifs des « signes des temps », d'hier, son temps, et d'aujourd'hui, le nôtre.

² Résolution 1757, par 10 voix¹ contre zéro, et 5 abstentions (Chine, Indonésie, Qatar, Russie, Afrique du Sud).

Ceci se reflètera encore dans son implication, à corps perdu, d'abord au service de l'indépendance et de la souveraineté de la Grande Syrie, ensuite au profit du Grand Liban. Son engagement pour la Grande Syrie et certains autres pays arabes, fera l'objet de la troisième partie de cet article, celui pour le Liban, de la quatrième et dernière partie.

3. Riad nationaliste arabe pan-syrien - *Indépendances*

Le 1^{er} septembre 1920, le Général Gouraud proclamait le Grand Liban. Pour Riad, séparer le Liban de la Syrie s'avérait une « injustice historique [...] la fenêtre de la Syrie ouverte sur la mer et le vaste monde étant le Liban, et la porte du Liban ouverte sur les régions arabes de l'intérieur, étant la Syrie » (Seale, 2011/2017, p. 156). Son « souci devint le salut du Liban et de la Syrie » (Solh, 1996, p. 45), où *salut* signifie *indépendance*.

3.1. Riad et l'indépendance de la Grande Syrie

Le premier engagement de Riad pour la Grande Syrie se concrétisa par sa participation, le 20/3/1920, au « Second Congrès Syrien » qui proclama Fayçal roi d'une Syrie indépendante, comprenant un Liban autonome. Ce n'était pas encore la nation arabe une et indépendante, mais, ce pouvait en être les prémices.

Les Français répliquèrent par le traité de San Remo (25/4/1920) qui confirma leur mandat sur la Syrie et le Liban. Sept membres du « Conseil d'Administration du Mont-Liban », dont Saadallah al Hoyek, le frère du patriarche maronite, se rallièrent à Fayçal. Les Français considérèrent Riad comme l'« auteur de la conspiration » (p. 43). Ils le condamnèrent à mort par contumace. Il se réfugia alors en Palestine.

Le 24 juillet 1920, l'armée française écrasait la petite armée syrienne, et Fayçal quittait Damas définitivement. Le 24 décembre, les franco-britanniques séparèrent la Palestine de la Grande Syrie. Les nationalistes pan-syriens organisèrent, durant l'été de 1921, à Genève, un Congrès Syro-Palestinien qui demanda : « l'indépendance et la souveraineté de la Syrie, du Liban et de la Palestine ; le droit de ramener ces pays à l'union ; la fin immédiate des mandats ; le départ des forces mandataires ; l'annulation de la déclaration Balfour » (p. 45). Le congrès

se dota d'un comité exécutif et d'une délégation permanente dont Riad fut membre avec l'émir Chakib Arslan et Ihsan al Jabiri.

Cette délégation adressa un nombre incalculable de pamphlets et d'articles, à la SDN, à l'Assemblée Nationale française, à plus d'une personnalité, et aux agences de presse, leur rappelant la situation en Syrie et son refus du mandat qu'elle « n'a jamais reconnu et ne reconnaitra jamais » (p. 55). Début 1924, il fut permis à Riad de retourner d'exil.

En juillet 1925, éclata la Grande Révolte Syrienne². Riad tenait alors, à Beyrouth, avec Kheireldin al Ahdab, un journal, Al 'Aahd al Jadid (La nouvelle ère), « pionnier » (Seale, 2011/2017, p. 197) dans sa réclamation de l'indépendance de la Grande Syrie. Ils le mirent au service de la révolte. Le Haut-Commissaire « décida le 26 juin 1926, de placer Riad en résidence forcée dans l'île de Rhodes [...mais] Riad et Kheireldin passèrent en Palestine » (Beydoun, 2011, p. 86).

En 1926, deux grandes déceptions attendaient Riad : l'échec de la Grande révolte, et le vote de la première constitution libanaise (23 mai) qui déclarait le Grand Liban, « République Libanaise », et prévoyait une chambre des députés, un Sénat, un Président de la République et un gouvernement. Mais le Haut-Commissaire s'y réservait les ministères des affaires étrangères et de l'intérieur, le droit de refuser toute loi nuisant au mandat et même de suspendre la constitution. Pour Riad, cette indépendance n'était qu'un mirage.

Il put retourner au Liban en avril 1928, sur promesse de son père aux autorités françaises que son fils s'abstiendrait de faire de la politique. Il ne tint promesse que partiellement. Fin Octobre, il retourna à Genève où la délégation lança un journal de langue française, 'La Nation Arabe', pour amener l'opinion publique européenne à soutenir l'indépendance de la Syrie, Palestine incluse. La délégation se gagna la faveur de la gauche française, radicaux, communistes, socialistes, et anticléricaux. Cependant Riad, tout en étant « le plus ferme partisan de l'unité de la Syrie, penchait vers les solutions pacifiques aux crises entre Damas et les autorités mandataires » (Solh, 1996, p. 75).

² Dite aussi « Grande Révolte Druze » parce que conduite par, Sultan al-Atrach, le chef de cette communauté.

À partir de 1929, au Liban et en Syrie, les revendications sociales se multiplièrent. Riad les appuya. Cela le rapprocha des maronites. Il participa ainsi à une manifestation, côte à côte avec l'évêque de Beyrouth, et, lors du différend qui opposa le Patriarche Arida au Haut-Commissaire concernant la Société Syro-Libanaise de Tabac, il réussit à amener, en convoi, les chefs du Bloc Arabe de Damas, manifester leur appui au patriarche. Les Français virent dans ces mouvements, une machination de Riad. Ils le placèrent en résidence forcée, au nord-est de la Syrie. Ils durent le rappeler au bout de deux mois sous la pression populaire, sur ordre du ministère français des Affaires Étrangères et à la demande de la SDN.

3.2. Riad et l'indépendance des pays au-delà de la Grande Syrie

La recherche de l'indépendance nationale dans le monde arabe émergea « dans l'entre-deux-guerres » (Znaien, s.d.). Et là où elle donnait des signes d'existence, Riad était présent pour la soutenir. C'est ainsi qu'il fonda à Paris en 1927, une association des étudiants arabes (Syrie, Iraq, Palestine, Tunisie, Algérie et Maroc), et en encouragea une autre semblable à Genève.

Un exemple typique de la passion de Riad pour l'indépendance arabe est son enthousiasme pour le coup d'État perpétré en Irak le 1/4/1941, par Rachid Ali Al-Kaylani, ancien premier ministre. L'Irak avait acquis son indépendance en 1932. Mais la dynastie Hachémite régnante devait sa royauté aux Anglais, et ceux-ci avaient toujours des bases militaires et des exploitations pétrolières dans le pays. Al Kaylani envoya ses troupes contre eux, mais ils eurent raison de lui. Ce fut un coup dur pour Riad qui était allé jusqu'à organiser, dans sa maison, des réunions d'appui à la révolution irakienne et ramassé des aides au profit « des victimes de l'impérialisme anglais » (Seale, 2011/2017, p. 445).

Mais c'est surtout la Palestine qui accapara son temps et ses forces. Elle était, pour lui, la « Syrie du Sud » (p. 216). Il n'a jamais lâché les Palestiniens dans leurs révoltes, tout en leur conseillant le recours à la diplomatie plutôt qu'à la violence. Il essaya même de concilier les intérêts anglais et ceux arabes. À un moment, il crut avoir réussi, mais la pression des sionistes et une série d'évènements eurent raison de ses efforts. A un certain moment, il alla même jusqu'à envisager la possibilité d'une présence juive étatique en Palestine.

3.3. Les indépendances dans le monde, hier et aujourd'hui

Au début du XIXe siècle, le nationalisme s'est manifesté par une multiplication des États-nations. A cette époque, « la planète comptait une dizaine d'États [...] ; il y en a près de deux cents aujourd'hui. Cet accroissement témoigne de la force du principe d'autodétermination qui proclame le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (Dieckhoff et Jaffrelot, 2004, p.125). Mais cela ne signifie-t-il pas aussi la fin des déclarations d'indépendance surtout qu'il n'y a plus aujourd'hui de colonies, et que le concept d'État-Nation est remis en cause ?

En fait, cette tendance à l'indépendance des États persiste : politiquement, des tracés de frontières sont sujets de conflits en plus d'un endroit du monde (Crimée, Haut Karabakh, « mur des sables » du Sahara, les « frontières fantômes » (Galy, 2003) d'Afrique, etc.) ; psychologiquement, l'émigré mal reçu devient fanatique de son pays ; culturellement, les modes standards sont bien souvent indigénisés.

Pour le Moyen-Orient, Benchenane (2015) considère la question des frontières comme facteur prépondérant dans l'explication des conflits actuels. Les guerres israélo-palestiniennes et le problème kurde en témoignent ainsi que les secousses que subit sans cesse le Liban actuel. Les frontières de ce dernier ne sont pas encore définitivement précisées, ni avec Israël (discussions actuelles sur les tracés maritimes et terrestres entre eux), ni avec la Syrie (l'affaire de Chebaa), et ne sont surtout pas protégées². Son existence et son³ indépendance semblent toujours menacées. Nous y avons fait allusion dans l'introduction à cet article.

En conclusion, cette époque d'entre-les-deux-guerres fut comme la matrice de l'éclosion du nationalisme en États-Nations. Riad l'a vécue intensément. Ses engagements sociaux et politiques, et les circonstances dans lesquels il les a pris, peuvent servir de « référence-signé » à qui veut connaître les grands mouvements de l'histoire de ces années, au Liban, dans nos

² « Les combattants du Hezbollah libanais sont massivement intervenus, en mai 2013, dans la bataille de Qoussair, [...], le tracé des cartes ne freine pas le mouvement des combattants. Mais, en réalité, la frontière syro-libanaise est tombée depuis bien plus longtemps, à savoir en 1976, quand Damas a envoyé des troupes au Liban, alors en proie à la guerre civile » (Cheterian, 2014, p. 9).

régions et partout. Ils sont comme une représentation condensée des « aspirations » des peuples aussi bien de l'époque, que de la nôtre, à jouir de leurs droits à une indépendance souveraine.

Notons aussi que même l'opposition de Riad à ce que le Liban accède à son indépendance, peut se lire comme « signe de son temps et du nôtre », parce qu'elle jouera, comme nous allons le voir, le rôle de matrice de la nature et de l'originalité de la citoyenneté libanaise définie comme « rencontre intime de l'autre-différent ».

4. Riad, nationaliste libanais - *Idéal de la rencontre*

A l'époque de Riad, sans généraliser, pour le musulman du Moyen-Orient, l'« autre-différent » était surtout, le chrétien, figure de l'Occident arrachant à l'Orient, une partie de son âme. Mais ce fut aussi le temps, au cours duquel, au Liban, les « différents », allaient se « rencontrer ». Et Riad participera à ce cheminement de façon déterminante.

En 1929, il s'était rapproché du patriarche maronite, nous l'avons vu. En 1920 déjà, il avait rassuré le Patriarche orthodoxe dont l'une des églises avait été agressée : « Vous êtes le patriarche des musulmans et des chrétiens et les mosquées sont ouvertes aux deux religions » (Beydoun, 2011, p. 58). Il est vrai aussi qu'entre 1928 et 1933, il avait appelé à trois « Congrès du Littoral (Sahel) », principal espace des sunnites, contre l'élargissement du Liban. Mais il s'agissait là, pour lui, d'arabité, non de confessionnalisme.

Le proche avenir allait révéler, qu'en lui et en certains de ses coreligionnaires, croissait la conviction que la citoyenneté libanaise était une force réelle avec laquelle il fallait se réconcilier. Mais son arabité était-elle conciliable avec une citoyenneté libanaise à plein titre ? Il résoudra ce dilemme de la façon suivante : le Liban indépendant sera le prototype de l'unité arabe. Et c'est à partir de là que, désormais, il ira à la rencontre de ses compatriotes, des pays arabes et même du monde, là encore, en symbiose remarquable avec les « tendances » de pointe de l'humanité en marche.

4.1. Riad à la « rencontre » des « autres-différents » libanais

Le « 'changement' doctrinal fondamental » (Solh, 1996, p. 72) de Riad commença à se manifester à l'occasion du second « Congrès du Sahel », le 10 mars 1936. Il n'assista pas à cet évènement parce qu'il était à Paris. Mais en accord avec lui, l'un de ses cousins, Kazem², propriétaire du quotidien Al Nidaa, y déclara que la désintégration du Grand Liban nuirait à la cause arabe car rapprocherait encore plus les chrétiens de la France, et que dorénavant, la construction de la nation arabe passait par celle du Liban indépendant et souverain, construit en commun par les chrétiens et les musulmans. Ceux-ci devaient faire le sacrifice de leur réclamation du retour à la Syrie, des territoires ajoutés au Liban, et s'engager activement dans la vie politique proprement libanaise.

À cette époque, les groupes politiques les plus grands en nombre et influence, étaient, au Liban, le 'Bloc National' et 'Al Doustour' (La constitution²), tous les deux a-confessionnels et pour le Grand-Liban. Cependant, le premier, présidé par Émile Eddé, « insistait plus sur la nécessité de resserrer les liens avec la France comme moyen de conquérir et de protéger l'indépendance du Liban » (Dib, 2006, p. 833) ; le second, présidé par Béchara al-Khoury, « prônait davantage l'ouverture sur le monde arabe » (p. 833) et l'émancipation totale du Liban, comme « meilleur moyen de réaliser le rapprochement islamo-chrétien et d'affermir l'unité nationale, seule garantie réelle de l'indépendance » (p. 804). Riad se tourna, progressivement, vers ce dernier groupe et son chef avec lequel il allait, finalement faire tandem, dans l'esprit de ses compatriotes, dans la marche vers l'indépendance souveraine.

4.1.1. La « rencontre » Riad al-Solh - Béchara al-Khoury

Certains évènements facilitèrent cette rencontre-collaboration. Par exemple, les violents accrochages (14 tués) survenus à la suite de la ratification du traité franco-libanais du 17

² Kazem exposa ses idées-cho⁴ dans son livret : « Entre rapprochement et séparation au Liban » (Mars 1936 et Avril 1937, "بين الاتصال والانفصال في لبنان"). Ses avis ayant été rejetés au congrès, il n'en signa pas les conclusions.

²⁵s'agit de la constitution libanaise du 23/5/1926, promulguée en 1930 et suspendue du 9/5/1932 au 4/1/1937, puis le 21/9/1939, à cause de la seconde guerre mondiale. Elle sera rétablie progressivement en novembre 1941.

novembre 1936. Des émissaires syriens, venus à la demande des protestataires, leur signifièrent, discrètement, que les problèmes propres à la Syrie, leur suffisaient. Ceci conforta la tendance en germe chez les nationalistes libanais arabes, qu'il leur fallait désormais s'investir au Liban, et laisser les questions de l'unité arabe et syrienne, à plus tard. Et ce fut aux responsables libanais, dont Riad al-Solh et Béchara al-Khoury, de calmer les esprits.

Une autre occasion les rapprocha encore, celle des tracts que lancèrent les Alliés, par avion, en juin 1941, la veille de l'entrée de leurs troupes en Syrie et au Liban. Il y était écrit, au nom de De Gaulle : « J'abolis le mandat et je vous proclame libres et indépendants. Vous êtes donc désormais des peuples souverains et indépendants » (p. 850). Mais devenus, en juillet, maîtres du terrain, le général Catroux émit des « mesures de caractère législatif, ce qui constituait une ingérence permanente dans les affaires d'un Liban indépendant » (p. 151). De Gaulle déclara qu'au « Liban, le moment n'était pas propice à un changement » (Khoury, 1983, v.1, p. 248), et la relance de la constitution fut encore renvoyée.

Ceci irrita beaucoup de libanais, dont le patriarche maronite Arida qui, le jour de Noël 1941, réclama, avec virulence, devant une « foule de 600 à 700 personnes » (Beydoun, 2011, p. 174), « l'indépendance effective [...] sous la garantie des Puissances [...] fondée sur la liberté [...] et l'égalité » (Dib, 2006, p. 855)² .

6

Les malentendus et controverses conséquents à ces déclarations, ne s'achevèrent qu'avec « l'élection de la chambre des députés de 1943 (le 6 septembre), suivie de celle de cheikh Béchara al-Khoury à la présidence de la République (le 21) car c'est alors que s'effectua irréversiblement l'achèvement de l'indépendance souveraine » (p. 859). Riad, député pour le Sud-Liban, avait mené campagne pour al-Khoury. Celui-ci, sitôt élu, le chargea de former le gouvernement qui vit le jour le 25 du mois. La déclaration ministérielle de Riad devant le parlement, « texte de référence, texte fondateur » (Rizk, 2015), se présente, avec le discours d'investiture du président al-Khoury, comme l'explication du sens originel du « Pacte

² Une note de même sens fut signée par 25 personnalités, dont les évêques maronite et melchite de Beyrouth, Moubarak et Sayegh (Beydoun, 2011, p. 174).

National »². La réaction française négative à ces déclarations, hâta l'indépendance effective du pays.

4.1.2. La première déclaration ministérielle de Riad (7 octobre 1943)

Ce document est une première consécration de la marche des Libanais les uns vers les autres. Le président al-Khoury (1983, vol 2) écrit : « Nous (lui et Riad) nous sommes entendus sur la manière de composer la déclaration... Nous nous sommes entendus sur chacun des mots qui s'y trouvent » (p. 21). L'« indépendance souveraine », « constitutionnellement établie », « réelle », « concrète, tangible », « solide », « totale », y est considérée comme acquise et simplement à affermir et organiser » dans « toute la vie du peuple » (PCM, 1943).

Riad savait qu'en fait, les Libanais ne s'étaient pas encore vraiment « rencontrés », et que nombre d'entre eux, regardaient ailleurs. Les partis² alors en présence en sont témoins. Aussi la déclaration insiste-t-elle sur l'amour de la patrie à cultiver :

L'entité et l'indépendance d'une nation ne s'affermissent que si les cœurs de tous ses enfants battent pour elle. Le meilleur rempart d'une patrie, est le cœur de ses citoyens, plus nécessaire à sa garde et à sa survie, que les armes matérielles, quelle qu'en soit la force. Aussi, dans l'ordonnance de cette indépendance, notre but premier sera de rendre l'amour de la patrie, naturel au cœur de tous les Libanais (PCM, 1943)².

9

Deux obstacles majeurs à cet amour : le régionalisme et le confessionnalisme. Le premier « distrait les Libanais dans des questions locales limitées » et engendre « des différends et des

² Accord fondateur non écrit qui régit les relations politiques entre les communautés au Liban.

² Principaux partis au Liban, en 1943 : proprement libanais, le « Bloc National », « Al Doustour » et les « Kataëb » (Phalanges) ; pan-syriens, les « Najjadeh » (Secoueurs) ; pro-croissant fertile, le PPS (Parti Populaire Syrien) ; à la recherche d'une formule de Nation Arabe réaliste : le Nidaa (l'Appel) et « 'Usbat al 'Amal al Qawmi » (Ligue de l'Action Nationale) ; trans-national, le parti communiste ; arméniens, Huntshag, Tashnag et Rangavar, qui, tout en ayant pour souci essentiel, le sort de l'Arménie, se sentaient proprement libanais.

² Le « Serment constitutionnel du Président » al-Khoury porte : « Le Liban réalisera son indépendance [...] avec la collaboration de tous les Libanais sans distinction » (Khoury, Ensemble des discours, 1983, p. 3).

haines entre eux ». S'il s'accroît, « de l'unique patrie, il en fera plusieurs ». Le second « restreint le progrès national, défigure la réputation du Liban, envenime les relations entre les multiples groupes spirituels dont est formé le peuple libanais ». Il est, « le plus souvent, un outil de cautionnement des avantages privés ». Son abolition signifiera « un éveil national total », et sera « une bénédiction dans l'histoire du Liban » (PCM, 1943).

4.1.3. La réaction française

Le 8/11/1943, le parlement libanais vota les révisions constitutionnelles proposées par le gouvernement. Le 11 au matin, Béchara al-Khoury, Riad al-Solh, les ministres Camille Chamoun, Sélim Taqla, et Adel Osseirane, et le député Abd el Hamid Karamé, furent arrêtés et internés. Les Libanais, pour leur grande majorité, firent alors corps avec leur gouvernement : un pouvoir exécutif, créé d'urgence, se réunit, la première fois, chez le président de la chambre chiite, et la deuxième fois à l'archevêché maronite de Beyrouth ; le parti chrétien des 'Kataëb', et celui musulman des 'Najjadeh' exigèrent ensemble la libération immédiate des prisonniers ; le parti populaire syrien offrit le martyr du drapeau Hassan Moussa Abd el-Sater qui a planté le drapeau sur la voûte du Parlement avant d'être atteint d'une balle mortelle par ses agresseurs (Messara, 2016). Les pays arabes et l'Angleterre, suivie des États-Unis d'Amérique, intervinrent.

La France dut céder. Elle libéra les prisonniers le 22 novembre, et les deux présidents retournèrent à Beyrouth dans la même voiture. Elle reconnut la souveraineté du Liban et de la Syrie, officiellement, le 3 janvier 1944, « mais ses dernières troupes ne quitteront la région qu'en décembre » (Dib, 2006, p. 873).

4.2. Riad à la « rencontre » du monde arabe

Ce mouvement fait partie intégrante de la personnalité de Riad. Même devenu nationaliste libanais, décidé, il est resté, toute sa vie, fervent nationaliste arabe, comme cela se vérifie dans plusieurs de ses discours, et certaines de ses actions politiques.

Pour ses discours, nous nous référons encore à sa première déclaration devant le parlement, et à son intervention au Congrès des avocats arabes, à Damas, le 15 août 1944 (Beydoun, 2011).

Dans sa première déclaration, il rappelle que « la position géographique (du Liban), la langue de son peuple, sa culture, son histoire et ses conditions économiques lui commandent de placer ses relations avec les autres pays arabes frères, au premier rang de ses préoccupations ». Cependant, l'indépendance avant tout :

Le gouvernement établira ces relations sur des bases solides qui assureront à l'indépendance, à la souveraineté complète et à la sécurité des frontières du Liban, le respect des nations occidentales. [...]. Nos frères des contrées arabes ne veulent pour le Liban que ce que ses fiers citoyens veulent en faire. [...] Nous et eux, le voulons donc, une patrie forte, indépendante, souveraine et libre (PCM, 1943).

Au Congrès des avocats arabes à Damas, Riad fut d'une clarté presque agressive. Il rappela que le Liban voulait son indépendance totale et parfaite à l'intérieur de ses frontières, tout en coopérant foncièrement à l'arabité. Ayant eu vent la veille que la Syrie et l'Irak complotaient contre le Liban, il s'attaqua nommément à eux et leur affirma devant leurs représentants, que cela ne se fera jamais. Enfin, il démasqua la duplicité des positions : apparemment, l'unité arabe est voulue, mais en secret, elle ne l'est pas, chaque pays voulant conserver ou agrandir son influence. Il conclut que le Liban, en tenant à son indépendance, représentait la vraie pensée de tous les pays arabes.

Il introduisit par là une nouvelle conception de la Nation Arabe, inspirée de la réalité libanaise, et qu'il clarifie ainsi :

L'unité arabe, messieurs, [...] je la comprends comme une garantie de l'indépendance de chaque pays arabe et instance de regroupement des pays arabes [...]. Nous entrerons dans les consultations pour l'unité arabe en posant la question sur ce qu'exigent l'intérêt de la nation arabe et celui de tout pays arabe (Beydoun, 2011, p. 574).

Une telle conception s'oppose à la dissolution de la particularité dans l'unité, et prône une étroite coopération et fraternité dans lesquelles, unité et diversité s'épauleraient l'une l'autre.

Cette vision prit un début d'application avec le 'Protocole d'Alexandrie' issu d'une réunion organisée à Alexandrie, du 25/9 au 17/10/1944, en vue d'étudier la possibilité d'une certaine forme d'union entre les pays arabes. Cette réunion regroupa des représentants de l'Égypte, du

Liban, de la Syrie, de l'Irak, de l'Arabie Saoudite, de la Jordanie et du Yémen du Nord. Il y fut question de fédération arabe. La délégation libanaise réussit à éloigner cette dernière proposition parce qu'elle pouvait heurter la sensibilité chrétienne libanaise. Le Protocole recommanda la création d'une Ligue d'États indépendants arabes chargée d'« harmoniser leurs politiques pour renforcer leur coopération » (Dib, 2006, p. 876) et protéger « leur indépendance et leur souveraineté contre toute agression » (p. 876). La 'Ligue Arabe' naquit, le 27/3/1945, dans le même esprit.

4.3. Riad à la « rencontre » du monde

L'enfance de Riad, sa jeunesse et ses voyages l'ont rendu comme naturellement ouvert au monde. Et ce regard aux larges horizons lui fit dire dans sa première déclaration devant le parlement libanais :

Le Liban, comme les autres pays du monde, est appelé à la collaboration internationale qui se fait, de jour en jour, plus étroite. L'époque refuse l'isolement complet des nations, les grandes comme les petites. Et le Liban est parmi les pays qui ont le plus besoin de ce genre de collaboration (PCM, 1943).

Cette collaboration avec tous les pays du monde, le Liban de Riad la poursuivra d'égal à égal, comme tout pays indépendant. En premier lieu avec la France, « à laquelle nous lient des rapports d'amitié » (PCM, 1943), il ne sera plus question de mandat et certaines clauses de la constitution devront donc être ajustées. Et les circonstances aidant, le Liban devint membre fondateur de l'ONU, élaborateur de sa charte et de sa déclaration des droits de l'homme. Charles Malek, en tant que délégué du Liban, fut élu en 1958, Président de l'Assemblée générale de l'ONU.

4.4. La « rencontre », en nos temps

Il est difficile de rappeler les événements de l'indépendance sans penser au sort de la « rencontre » actuelle entre les hommes, entre les Libanais d'abord.

4.4.1. La « rencontre » entre les Libanais, aujourd'hui

À la fin de sa guerre interne, en 1990, le Liban fut soumis, avec l'accord international et régional, à « la ferme emprise de la Syrie » (Chehwan, 2012, p. 37). Les Libanais étaient divisés entre ceux pour qui la présence syrienne était provisoire mais légale et nécessaire, et ceux pour qui elle portait atteinte à l'indépendance du Liban. Cependant, le mécontentement allait grandissant. Le 1/9/2000, le patriarche maronite Nasrallah Sfeir et les évêques de son collège surprisent l'opinion en déclarant dans un appel-choc :

Certaines situations deviennent intolérables et mènent le pays à sa perte, à celle de sa souveraineté sur sa terre, en premier lieu [...]. Israël s'est retiré du Liban-Sud [...]. N'est-il pas temps que [...] l'armée syrienne revoit son déploiement en prélude à un retrait définitif conformément à l'Accord de Taëf ? (Evêques maronites, 2000).

La réaction syrienne se fit de plus en plus violente. L'assassinat, du premier ministre Rafic Hariri, le 14/2/2005 lui fut immédiatement imputé par la masse. Des manifestations, d'une ampleur jamais vue dans le pays, regroupant des personnes de toutes les confessions et de toutes les classes sociales, exigèrent le retrait des forces syriennes du Liban. Ce retrait s'effectua le 26/4/2005 sous la pression populaire et internationale.

Entre ces événements et ceux de l'indépendance souveraine du Liban en 1943, il existe des similitudes remarquables, toutes proportions gardées, les événements de 2005 ayant été nettement plus durs que ceux de 1943. Ces similitudes se notent autour du processus de la « rencontre entre les Libanais » : l'indépendance du pays en question, la prise de position officielle d'un patriarche, le mouvement de la majorité, ensemble, au secours de la souveraineté menacée, les manifestations populaires communes, la réaction violente des autorités en place, les pressions internationales, et le retrait des forces non libanaises.

4.4.2. La « rencontre » dans le monde, aujourd'hui

Nous avons noté plus haut le phénomène de la résilience actuelle du nationalisme dans le monde. Est aussi à noter l'émergence d'une forte tendance à la « rencontre » entre les hommes et les peuples. Nous ne pouvons nous y attarder, le sujet débordant trop amplement le nôtre ici. Nous nous contentons donc d'en présenter deux exemples qui permettront d'illustrer l'apport du Liban dans cette perspective. Ces exemples sont ceux de la 'Confédération Suisse' qui

illustre la « rencontre » entre « différents » dans un même pays, et de l'« Union Européenne » qui a trait au rapprochement entre pays d'un même continent.

Dans son discours, Hobeika (2018) se dit « surpris par l'étendue des choses partagées et de la logique gestionnelle qui préside à l'action politique dans les deux pays pluralistes », la Suisse et le Liban. Il se réfère à la « 'formule magique' suisse de 1959, sorte de pacte national tacite, non écrit, contrôlant la répartition des sièges au Conseil fédéral, veillant scrupuleusement sur un équilibre politique, religieux et linguistique ». Il remarque qu'un tel système se trouve souvent en difficulté, mais conclut qu'« une démocratie non consensuelle et purement numérique ne saurait jamais gérer des pays aussi pluralistes que le Liban et la Suisse ». Comme le pacte national libanais date de 1943 et devance celui de la Suisse, Antoine Messara (2002) a pu titrer ainsi l'un de ses articles : « Le Liban : un cas fondateur de la théorie consensuelle de gouvernement ».

Dans sa conférence, « À quoi sert l'union européenne au 21^{ème} siècle ? », Philippe de Schoutheete (2008) déclare :

La valeur initiale, fondamentale, de la construction européenne c'est la paix [...] entre des nations dont l'histoire a été entièrement façonnée par des affrontements sanglants [...]. Avec la paix vient la liberté. [...] Avec la paix et la liberté vient la démocratie. [...] La paix, la liberté et la démocratie se conjuguent dans la volonté de rapprocher les citoyens (et pas seulement les Etats).

Puis Schoutheete (2008) ajoute que ce rapprochement suppose le respect mutuel que déploient les concepts de différenciation et de subsidiarité. La différenciation signifie « qu'on ne peut pas imposer à un Etat membre d'aller dans une direction nouvelle qui ne lui plaît pas », et la subsidiarité, que l'appareil institutionnel doit éviter de porter « atteinte aux compétences légitimes des Etats ou des régions ».

Ce que l'Union Européenne a réalisé jusqu'ici, c'est ce que Riad al-Solh et Béchara al-Khoury avaient lancé pour le Liban et le monde arabe. La Ligue Arabe dont nous avons vu les principes dans le protocole d'Alexandrie, doit beaucoup à la délégation libanaise présidée par Riad. Elle a précédé l'institution officielle de l'Union européenne d'un demi-siècle (1945 vs 1992). Mais

elle n'arrive pas à s'épanouir, car lui manquent deux qualités auxquelles fait allusion Schoutheete (2008) dans sa conférence : jouir entre ses membres d'une paix désormais acquise, et n'admettre « en son sein que des Etats démocratiques, respectueux des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ». Mais la 'Ligue' continue à exister, et les efforts de ses fondateurs peuvent ainsi être considérés comme des « signes révélateurs des besoins et aspirations » de leur temps, toujours présents aujourd'hui.

Deux initiatives libanaises viennent appuyer cette conception. L'une est due au président Michel Sleiman, qui, en novembre 2008, au nom de son peuple, déclare devant l'assemblée générale de l'ONU, le souhait des Libanais que leur pays devienne « un centre international pour la gestion du dialogue des civilisations et des cultures et par conséquent, un laboratoire mondial pour le dialogue entre les entités » (Abou-Zahr, 2014, §1). L'autre revient au président Michel Aoun qui, le 18/9/2019, dans son discours devant la même Assemblée, rappela à celle-ci qu'elle avait elle-même, deux jours auparavant, voté « la résolution 344 en faveur de la création au Liban de 'l'académie de l'homme pour la rencontre et le dialogue' » (« Aoun à l'ONU » 2019).

En conclusion de cette quatrième partie, nous pouvons affirmer que l'action de Riad en faveur de la « rencontre » avec les « autres-différents », proches et lointains, rejoint la définition des « signes des temps » qui nous a servi de référence tout au long de notre recherche. Cette action de Riad fait partie de ces « phénomènes qui, par leur généralisation et leur fréquence, caractérisent une époque, et à travers lesquels s'expriment les besoins et les aspirations de l'humanité présente ». Autrement, elle n'aurait pas été l'élément efficace qui a contribué à la construction de l'indépendance souveraine du Liban, à la fondation de la 'Ligue arabe', et à la participation du Liban à la naissance de l'ONU. On en reconnaît aussi l'esprit dans les événements de 2005.

Conclusion générale

Ce regard panoramique que nous venons de jeter sur la vie politique de Riad al-Solh nous renvoie à notre question de départ : *L'évolution politique de cette personnalité sunnite, peut-elle être un 'signe des temps', de son temps et du nôtre ?* En d'autres termes, à la lumière de la définition des « signes des temps » qui nous a servi de fil conducteur tout au long de notre

examen du parcours de Riad, *pouvons-nous dire qu'il est possible de lire, dans ses choix politiques, comme en un miroir, les grandes tendances et aspirations de son temps, et que celles-ci se retrouvent encore de nos temps ?* Nous répondons positivement.

Riad a sûrement fait des erreurs. Il a été question

de 'la ruse de Riad al-Solh' et de 'ses tours'. [...Il] fermait les yeux sur un certain nombre de choses qui auraient mérité d'être condamnées, [...] défendait parfois l'indéfendable. [...] On lui reprocha - à raison d'un point de vue juridique - d'avoir deux poids et deux mesures (Beydoun, 2011, p. 484).

Mais il a, à son actif, d'avoir tracé, avec le président Béchara al-Khoury, une voie de rencontre entre Les libanais, en concevant le 'Pacte National' face au confessionnalisme, et d'avoir, par son choix final, sincère et total du Grand Liban, doté le concept d'unité politique, d'une compréhension à dimension universelle : « Il a travaillé au Liban, pour le Liban et pour les Arabes » (Abouchi, 1989, p. 22), et pour le monde.

Le mérite en revient, en particulier à son « 'être politique', 'sa flexibilité et son pragmatisme', 'sa noblesse d'âme' [...], 'son esprit entreprenant et sa persévérance', et [...] 'son ouverture d'esprit et sa tolérance' » (Saad, 2020). Musulman sans fanatisme aucun, « depuis son enfance, il ne faisait pas de distinction entre ses amis, entre arabe et turc, entre musulman et chrétien » (Solh, 1996, p. 19). Il « a beaucoup aimé ses camarades chrétiens quand il était à l'école chez les jésuites. Il rentrait avec eux à l'église [...]. Il trouvait beaucoup de paix à aider un citoyen chrétien ou à le tirer d'ennui » (Yazbeck cité par Beydoun, 2011, p. 19). Il qualifiait le confessionnalisme de « poison » (Seale, 2011/2017, p. 585). Il fit « tout pour favoriser le rapprochement et l'égalité entre les confessions, en gouvernant de façon consensuelle. Tout cela dans une société qui avait hérité d'un lourd passif de discordes communautaires par rapport aux grandes décisions politiques » (Beydoun, 2011, p. 485).

Le 'Pacte national', formule de rencontre, fut, à l'époque de sa conception, et il est encore aujourd'hui, pour la majorité des Libanais, le « signe-expressif » de leurs « besoins et aspirations » au « vivre ensemble dans la reconnaissance de 'l'autre dissemblable' comme partenaire à part entière dans l'action politique et dans la gestion des affaires de l'Etat »

(Hobeika, 2018). En s'éveillant à la réalité humaine libanaise, Riad avait saisi que la véritable unité entre les hommes et les peuples ne se force pas. Elle naît d'un besoin, plus ou moins consciemment et humblement reconnu, d'une complétude que « l'autre-différent » apporte. L'unité n'est riche que dans la diversité fraternellement accueillie.

Le Liban, né de cette expérience,

se posera comme modèle de convivialité inter-communautaire. La convivialité, Riad al-Solh y croyait dur comme fer. [...] L'homme au tarbouche a compris que l'indépendance du Liban n'est pas en contradiction avec l'idée arabe, mais, au contraire, constitue un enrichissement pour l'arabité, parce qu'elle lui donne une dimension pluraliste (« Militant arabe », 1998).

En cela se révèle l'âme libanaise, éprise de liberté et de vie en commun avec laquelle Riad va se retrouver en harmonie et qui constituera dans son esprit l'idéal concrètement réalisé, de l'unité arabe rêvée. Le Pape Jean-Paul II (1989) ira jusqu'à y reconnaître un « signe pour le futur » de l'humanité entière : « Le Liban est plus qu'un pays : c'est un message de liberté et un exemple de pluralisme pour l'Orient comme pour l'Occident ».

Ainsi, à dégager l'histoire du cheminement politique de Riad al-Solh, nous nous sommes trouvée à découvrir les « besoins et aspirations » de l'humanité d'hier et d'aujourd'hui. Il a réussi, avec Béchara al-Khoury à rassembler les Libanais autour d'un « pacte national » jusqu'ici actif, et à être en contemporanéité avec des institutions internationales de rencontre telles que la 'Ligue Arabe' et les 'Nations-Unies' et d'autres institutions à prétention universelle. Et le pape Jean-Paul a projeté leur œuvre en avant, comme prototype pour le monde en évolution. Il n'y avait donc plus à chercher ailleurs les « phénomènes qui par leur généralisation et leur fréquence » constituent des « signes de l'époque qui s'étend de l'enfance de Riad à nos jours ». Riad était si bien immergé dans la mouvance de l'histoire que ces phénomènes étaient tous là, offerts à notre regard dans le développement de sa vie politique.

Il reste un aspect de l'évolution politique de Riad qui constitue « un signe des temps », plus étendu que les autres parce que couvrant, non seulement une époque mais aussi, peut-être, tous les temps. Cet aspect rejoint une parole du président Michel Aoun, qui nous a servi de point de départ : « Il est essentiel de se souvenir de l'histoire de notre pays et des souffrances et sacrifices

consentis ». L'histoire du Grand Liban, vue à travers la figure de Riad al-Solh, permet de vérifier l'importance de cette directive.

La proclamation du Liban en 1920, l'obtention de son indépendance souveraine en 1943, sa déclaration « pays définitif » pour tous les Libanais en 1990, la fin de l'occupation israélienne en 2000 et celle de la tutelle syrienne en 2005, ont beaucoup coûté en vies humaines et douleurs. C'est avec raison qu'il a été dit que l'histoire du Liban « se redécouvre sous un jour dramatique aujourd'hui » (Khoury, 2008). En effet, cette histoire a été semée de drames, mais qui, souvent, ont permis une avancée vers une compréhension plus précise de la nature ou identité de ce pays, bien que toujours sujets de questionnement. Dans cette marche, Riad al-Solh a eu sa part.

À l'orée de son existence, le 'Grand Liban' n'avait l'aval ni de tous les pays ni de tous les Libanais. Formé d'un rassemblement de populations, plutôt méfiantes les unes à l'égard des autres, sa germination se fit dans les douleurs de l'opposition, parfois violente, de ceux qui la refusaient, et dont Riad fit d'abord partie. Pour lui, nationaliste arabe militant, faire le choix du Grand Liban était une aberration. Mais la persistance du Liban au long des années, attira son attention et il se tourna vers lui, au milieu des années 1930. Ce retournement n'allait pas de soi, et pour le manifester, Riad, dut vaincre de fortes réticences, en lui-même, et chez les siens et une grande méfiance chez les nationalistes libanais.

Plus tard, une fois le 'Pacte National' admis, il rencontrera de fortes difficultés à en assurer une application saine. Les grands obstacles qu'il dut affronter furent, en interne, le confessionnalisme et le régionalisme invétérés, et une corruption éhontée, et en externe, Israël, et les ingérences des pays arabes et des grandes puissances. Et tout au long de son parcours politique, il eut à se mouvoir en des circonstances où le Liban affrontait des dangers exceptionnels : « la longue confrontation avec les Français [...], la guerre en Palestine et la menace de sa disparition, les troubles en Syrie et leurs implications explosives au Liban, les crises grandissantes dans les relations internationales » (Beydoun, 2011, p. 485), au cours et au lendemain de la seconde Guerre mondiale, etc.

L'après Riad fut encore plus dur. Le pays subit plusieurs guerres, dont la plus grave fut celle interne de quinze ans (1975-1990). Les accords de « Taëf » (s. d.) y mirent fin sur la base de

quelques modifications de la constitution. L'une de ces modifications marqua une consolidation du Liban et de son milieu arabe d'insertion. Elle apparaît à l'alinéa (a) du préambule de cette constitution. Elle coupe court à qui pense encore placer le Liban sous protection ou à le résorber dans une quelconque union. Il y est déclaré : « Le Liban est une Patrie souveraine, libre et indépendante, *Patrie définitive* pour tous ses fils ». L'alinéa (b) répond à ceux qui voudraient isoler le Liban de son monde arabe. On y lit : « *Le Liban est arabe* dans son identité et son appartenance ».

Ce dernier aspect, souvent controversé en milieu chrétien, suscita cette prise de position surprenante du pape Jean-Paul II, en 1997 :

L'Église catholique veut être ouverte au dialogue et à la collaboration avec les musulmans des autres pays arabes, dont le Liban est partie intégrante. [...] Je voudrais insister sur la nécessité pour les chrétiens du Liban de maintenir et de resserrer leurs liens de solidarité avec le monde arabe (§ 93).

En 2006, le Conseil des Évêques Maronites insistera à son tour « que l'accord de Taëf soit appliqué dans son intégralité, qu'en soit éclairci ce qui en est encore obscur et soient corrigés les défauts que son application a révélés » (Synode des évêques maronites, 2006).

Riad a payé de sa vie, certains pensent suite à une erreur politique. Mais cette erreur s'inscrivait dans son engagement inconditionnel pour le Liban. Beaucoup d'autres avant lui et après lui sont morts eux aussi pour le Liban, terre de liberté et de rencontre, d'abord afin qu'il fût proclamé, puis pour son indépendance souveraine et enfin pour qu'il soit finalement reconnu « pays définitif pour tous ses fils ». Une fois encore, les engagements et fatigues de Riad al-Solh qui ont contribué à la réalisation du Liban, se présentent comme « un signe de la permanence de cette loi universelle de tous les temps » que les grandes choses s'accomplissent sur fond de grandes souffrances et de grands sacrifices. Et le Liban est une grande chose. « En 1976, le secrétaire général des Nations unies, Kurt Waldheim avait dit : 'Si le Liban disparaît, c'est la civilisation qui recule' » (Mounier, 2010).

Aujourd'hui, le Liban se débat dans des perturbations jamais égalées en force et variété. Les causes en sont multiples : le confessionnalisme politique dont certains réclament l'abolition, alors que d'autres y tiennent ; la neutralité du Liban élevée par les uns au rang de garantie de

sa pérennité, et considérée par les autres comme en contradiction avec son arabité ou comme prématurée ; la tendance au fédéralisme soutenue par les uns et rejetée par les autres ; la corruption ; les affrontements locaux et internes entre les grandes puissances, etc. Ne peut-on se demander si, grâce à des sages tels que Béchara al-Khoury et Riad al-Solh, et beaucoup d'autres dans l'histoire du Liban, ces secousses profondes ne mèneront pas une fois de plus le Liban, à se placer en amont dans la marche de l'humanité vers une « rencontre plus fraternelle entre les hommes et les peuples » ?

Références

- « Aoun à l'ONU : La résolution 1701 'n'enlève rien à notre droit naturel à la légitime défense' » (2019, 25 septembre - 19:41). *L'Orient le jour*. Consulté le 6 février 2021 sur : <https://www.lorientlejour.com/article/1188080/aoun-a-lonu-la-resolution-1701-nenleve-rien-a-notre-droit-naturel-a-la-legitime-defense.html>
- « Document de l'entente national - Accord de Taëf » (s. d.). Consulté le 14 mai 2020 sur : <http://www.presidency.gov.lb/Arabic/LebaneseSystem/Documents/TaefAgreementFr.pdf>, Presidency.
- « Le désastre libanais est le résultat de décennies de mauvaise gestion, de corruption, menées par une élite oligarchique ». *Le Monde*. (2020, 6 juillet). Consulté le 2 août 2020 à 13:00 sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/07/16/le-liban-fait-face-a-une-impasse-quasi-existentielle-il-doit-se-reinventer-de-fond-en-comble_6046390_3210.html
- « Liban : de nouvelles manifestations dans le contexte de crise économique ». (2020, 13 juin). *Euronews*. Consulté le 6 juin 2020 à 21:00 sur : <https://fr.euronews.com/2020/06/13/liban-de-nouvelles-manifestations-dans-le-contexte-de-crise-economique>
- « Militant arabe et artisan de l'indépendance ». (1998, 15 octobre). *L'Orient le jour*. Consulté le 20 janvier 2021 à 17:00 sur : https://www.lorientlejour.com/article/261822/Militant_arabe_et_artisan_de_lindependance_%2528_photo%2529.html

-
- Abdelkhalek, H., Guignon, C., Domat, S., Séga, S., Lepetit, S. Ripaud, S. (2020, 25 juillet - 10:46). *Liban : un pays en banqueroute*. Consulté le 6 septembre 2020 sur : https://www.francetvinfo.fr/monde/proche-orient/liban/liban-un-pays-en-banqueroute_4055823.html, France info.
 - Abou-Zahr, Sawssan (2014, 4 novembre). *Liban, terre de dialogue et d'occasion*. Consulté le 2 février 2021 à 10:00 sur : <https://www.peaceinsight.org/fr/articles/lebanon-land-dialogue-opportunity/?location=lebanon&theme>, Peace insight.
 - Becker, J.-J. (2002). *Le traité de Versailles*. Que sais-je ? France : PUF.
 - Benchenane, M. (2015, septembre). Moyen-Orient : les frontières à la source des conflits ? *Revue Défense Nationale* (784), 65-70.
 - Caron, J.-C. et Vernus, M. (2019). *L'Europe au 19e siècle. Des nations aux nationalismes, 1815-1914*. France : Armand Colin.
 - Chaigne-Oudin, A.-L. (2010, 9 avril). « Commission King-Crane ». *Les clés du moyen orient*. Consulté le 4 avril 2020 à 17:00 sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Commission-King-Crane.html>
 - Cheterian, V. (2014, juillet). Etats fantômes au Proche-Orient - Des frontières sans nations. *Le Monde Diplomatique* (9), 9-11.
 - Corm, G. (2007). *Annexes Documentaires et Bibliographiques* [en ligne]. Consulté le 18 avril 2020 sur : <http://www.georgescorm.com/personal/pdf/annexes.pdf>, Georges Corm.
 - Dakhli, L. (2016). « Arabisme, Nationalisme arabe et Identifications Transnationales arabes au 20^{ème} siècle ». *HAL*. Consulté le 14 mai 2020 à 14 :00 sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01325406>
 - Dib, B. (dir) (2006). *Histoire du Liban*. France : Philippe Rey.
 - Dieckhoff, A. et Jaffrelot, C. (2004, février). La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation. *Revue Critique internationale* (23), 125-139.
 - Elias, A. (2020, 1 septembre - 13:49). « Le Grand Liban : une 'faute historique' ou un projet à réaliser ? ». *Oasis*. Consulté le 4 janvier 2021 : sur <https://www.oasiscenter.eu/fr/le-grand-liban-une-faute-historique-ou-un-projet-raliser>

- Etwareea, R. (2020, 6 août - 11:03). « Liban: la descente aux enfers avait déjà commencé ». *Le temps*. Consulté le 6 juin 2020 sur : <https://www.letemps.ch/economie/liban-descente-aux-enfers-avait-deja-commence>.
- Galy, M. (2003, avril). Les espaces de la guerre en Afrique de l'Ouest. *Hérodote* (111), 41-56.
- Gennari, G. (2001). *Signes des temps*. Dictionnaire de la Vie Spirituelle. France : Cerf.
- Georgeon, F. (1988). La montée du nationalisme turc dans l'État Ottoman, 1908-1914. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* (50), 30-44.
- Hérou, (el) A. (1994). *Le Vocabulaire Philosophique*. Centre de Recherche et Développement Pédagogique. Librairie du Liban.
- Hijazi, S. (2020, 22 septembre). Steve Hanke : « Le Liban est le premier pays de la région à connaître une hyperinflation ». *Le commerce du levant*. Consulté le 6 septembre 2020 à 22:00 sur : https://www.lecommercedulevant.com/article/30049-steve-hanke-le-liban-est-le-premier-pays-de-la-region-a-connaître-une-hyperinflation-?fbclid=IwAR1EPgiBdjzJl_NqMNC6DK-z5jB_8n7tE7n127w_b0v5Xw7bU35KMBdq3
- Hijazi, S. et J.B. (2020, 1 juillet). « Le taux de chômage au Liban a triplé depuis début 2019 ». *Le commerce du levant*. Consulté le 6 septembre 2020 à 22:00 sur : <https://www.lecommercedulevant.com/article/29889-le-taux-de-chomage-au-liban-a-triple-depuis-debut-2019-selon-infopro> (consulté le 1/9/2020)
- Hobeika, G. (2018). *Pacte national libanais et Démocratie*. Liban : Publications Université du Saint Esprit.
- Honvault, J. (2007). Compte rendu: Anne-Laure Dupont, Ğurġi Zaydan, 1861-1914. Ecrivain réformiste et témoin de la Renaissance arabe. *Turcica* (39), 363-366.
- Jean-Paul II. (1989, 7 septembre). *Lettre apostolique à tous les évêques de l'Eglise catholique sur la situation du Liban*. Consulté le 1 mai 2020 à 20:00 sur : http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1989/documents/hf_jp-ii_apl_19890907_situation-lebanon.html, Vatican.

-
- Jean-Paul II. (1997, 10 mai). *Exhortation apostolique post-synodale une espérance nouvelle pour le Liban*. Consulté le 12 juin 2020 à 08:00 sur : http://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1989/documents/hf_jp-ii_apl_19890907_situation-lebanon.html, Vatican.
 - Jossieran, T. (2018, 10 janvier). « La Révolte arabe : l'Empire trahi ». *Les clés du moyen orient*. Consulté le 29 novembre 2020 à 09:00 sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/La-Revolte-arabe-l-Empire-trahi-2-2.html>
 - Kazan, R. (2002). Les relations franco-libanaises dans le cadre des relations internationales. Consulté le 5 mai 2020 à 18 :00 sur : <https://www.lebarmy.gov.lb/fr/content/les-relations-franco-libanaises-dans-le-cadre-des-relations-internationales>, Lebanese army.
 - Khoury, G. (2008, janvier). « Liban, naissance d'une nation ». *L'histoire*. Consulté le 10 mai 2020 à 09:00 sur : <https://www.lhistoire.fr/liban-naissance-dune-nation>
 - King-Crane Commission (1919, August 29). *Recommendations of the King-Crane Commission with regard to Syria-Palestine and Iraq*. Consulté le 8 avril 2020 sur : <https://unispal.un.org/DPA/DPR/unispal.nsf/0/392AD7EB00902A0C852570C000795153>, Unispal.
 - *Liban : Forte détérioration de la situation des droits humains* (2021, 13 janvier – 5:46). Consulté le 6 février 2021 <https://www.lorientlejour.com/article/1248045/deterioration-dramatique-de-la-situation-des-droits-humains-au-liban-salarme-hrw.html>, Human Rights Watch.
 - Larousse (s. d.). *Libanisation*. Consulté le 5 juin 2020 sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/libanisation/46955>, Dictionnaire Larousse.
 - Maury, J.-P., (2009). *Constitution ottomane*. Consulté le 20 janvier 2021 sur : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/tr1876.htm>, Digithèque MJP.
 - Messara, A. (2016, 1 juin). « Des élèves découvrent les valeurs fondatrices du Liban ». *L'Orient le jour*. Consulté le 13 février 2021 à 9:00 sur : <https://www.lorientlejour.com/article/990859/des-eleves-decouvrent-les-valeurs-fondatrices-du-liban.html>
 - Messara, M. (2002). Le Liban : un cas fondateur de la théorie consensuelle de gouvernement. *Revista de Humanidades: Tecnológico de Monterrey* (13), 121-156.
 - Mouawad, Y. (2020, 9 juin). Un pays à portée de main. Les rescapés de la famine et la proclamation du Grand Liban (1918-1920). *Travaux et Jours* (96), 45-65.

- Mounier, F. (2010, 19 octobre – 00:00). *Au Liban le choc des civilisations peut être dépassé*. Consulté le 15 octobre 2020 sur : https://www.la-croix.com/Archives/2010-10-19/Au-Liban-le-choc-des-civilisations-peut-etre-depasse-_NP_-2010-10-19-387883, La croix.
- Larousse. (s. d.). *Nationalisme*. Consulté le 30 juin 2020 sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nationalisme/53867>, Dictionnaire Larousse.
- Nations Unies (1997, 2 octobre). *L'administration de la justice et les droits de l'homme des détenus*. Consulté le 9 janvier 2021 sur : <http://www.derechos.org/nizkor/doc/joinetf.html>, Derechos.
- Nations Unies (2014). *Justice transitionnelle*. New York et Genève : Publications des Nations Unies.
- Noujaïm, G.-P. (2013). Dialogue et Réalité : l'Expérience libanaise. Dans Urvoy M.T. *Le dialogue d'après Vatican II* (123-145). France : Editions de Paris.
- Obs & AFP. (2020, 29 février). « Au Liban, cette corruption tentaculaire à l'origine de la colère populaire ». *L'OBS*. Consulté le 6 septembre 2020 à 12:00 sur : <https://www.nouvelobs.com/societe/20200228.AFP3811/au-liban-cette-corruption-tentaculaire-a-l-origine-de-la-colere-populaire.html>
- Payen, C. (2020, 4 septembre). « Un mois après l'explosion au Liban, 50000 Libanais quittent le pays ». *France 24*. Consulté le 6 septembre 2020 à 09:00 sur : <https://www.france24.com/fr/video/20200904-un-mois-apr%C3%A8s-l-explosion-au-liban-50-000-libanais-quittent-le-pays>
- Ramia, (Abi) J. (2018, 22 novembre). « Indépendance du Liban : Khoury et Solh, le pacte des nationalismes ». *L'Orient le jour*. Consulté le 20 janvier 2020 à 18:00 sur : <https://www.lorientlejour.com/article/1140224/independance-du-liban-khoury-et-solh-le-pacte-des-nationalismes.html>
- Rizk, B. (2015, 13 octobre). « Riad el-Solh et la déclaration ministérielle du 7 octobre 1943 ». *Agenda culturel de l'OLJ*. Consulté le 20 septembre 2019 à 20:00 sur : https://www.agendaculturel.com/article/Patrimoine_Riad_el_Solh_et_la_declaration_ministerielle_du_7_octobre_1943

- _____ (2019, 19 septembre). « 19 livres d'Histoire différents, dans les divers établissements scolaires libanais ». *Libnanews*. Consulté le 20 octobre 2019 à 15:00 sur : <https://libnanews.com/liban-manuel-education-histoire/> (consulté le 20/10/2019)..
- Ruffieux, L. (2018, 30 mai). « Le Parti social nationaliste syrien (PSNS) de 1932 à nos jours ». *Les clés du moyen orient*. Consulté le 22 avril 2020 à 15:00 sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Parti-social-nationaliste-syrien-PSNS-de-1932-a-nos-jours.html>
- Saad, M. (2020, novembre). « Au cœur de la complexité du Liban, Riad el Solh ! » *Crss-ul* (22), 204-238. Consulté le 9 février 2021 à 18:00 sur : <http://www.crss-ul.com/uploads/22.pdf>
- Schoutheete, (de) P. (2008, 7 juillet). *A quoi sert l'union européenne au 21^{ème} siècle ?* Consulté le 5 septembre 2020 sur : <http://aei.pitt.edu/9071/1/080707-Eurobask-Ph.de.S.pdf>, University of Pittsburgh.
- *Signe des temps*. (s. d.). Consulté le 2 février 2021 sur : <https://www.expressio.fr/expressions/signe-des-temps>, Expressio.
- *Signe des temps. La culture*. (s. d.). Consulté le 2 février 2021 sur : <https://www.theatredelaville-paris.com/en/spectacles/gardons-le-lien/les-directs/signes-des-temps-1>, Théâtre de la ville.
- *Traité de Versailles* (1919). Consulté le 8 février 2021 sur : <https://herodote.net/Textes/tVersailles1919.pdf>, Herodote.
- Verdeil, E. et Gil, I. (2020, 6 août). « Entretien Eric Verdeil sur la situation économique du Liban ». *Les clés du moyen orient*. Consulté le 20 septembre 2020 à 22:00 sur : <https://www.lesclesdumoyenorient.com/A-relire-en-lien-avec-l-actualite-au-Liban-Entretien-Eric-Verdeil-sur-la>
- Wilson, W. *Les 14 points*. (2008). Consulté le 5 janvier 2021 sur : <https://mjp.univ-perp.fr/textes/wilson08011918.htm>, Digithèque MJP.
- Znaïen, N. (s. d.). *Comment s'est déroulé la décolonisation des pays arabes*. Consulté le 5 janvier 2021 sur : <https://vous-avez-dit-arabe.webdoc.imarabe.org/histoire/le-nationalisme-les-independances/comment-s-est-deroulee-la-decolonisation-des-pays-arabes>, Institut du monde arabe.

المراجع العربية

- الخوري، بشارة [Khoury (al), B.] (١٩٨٣). حقائق لبنانية (ط2). الجزء 4-1. لبنان: الدار اللبنانية للنشر الجامعي.
- _____ (١٩٨٣). مجموعة خطب (ط2). لبنان: الدار اللبنانية للنشر الجامعي.
- الصلح، هلال [Solh (el), H.] (١٩٩٦). رجل وقضية، رياض الصلح ١٨٩٤-١٩٥١ (ط2). لبنان: آل الصلح.
- المطارنة الموارنة [Evêques maronites] (٢٠٠٠، أيلول). ٤ أسئلة لا بدّ منها. بيانات مجلس المطارنة الشهرية. أرشيف بكركي.
- السينودس الاسقفي الماروني [Synode des évêques maronites] (٢٠٠٦، ٦ كانون الأول). اعلان ثوابت الكنيسة المارونية. تم الاسترجاع من <http://www.clhrf.com/bishops/maronite.convictions7.12.06.htm>، الاتحاد اللبناني الكندي لحقوق الانسان.
- الجمهورية اللبنانية، رئاسة مجلس الوزراء [PCM]. دولة الرئيس رياض الصلح. البيان الوزاري (١٩٤٣، ٢٥ ايلول). الاسترجاع في ١١ شباط ٢٠٢١ من <http://www.pcm.gov.lb/arabic/subpg.aspx?pageid=268>، PCM.
- بيضون، أحمد [Beydoun, A.] (٢٠١١). رياض الصلح في زمانه (ط١). لبنان: دار النهار للنشر.
- سيل، باتريك [Seale, P.] (٢٠١٧). رياض الصلح والنضال من أجل الاستقلال العربي، (ط١). تر. عمر الايوبي. لبنان: الدار العربية للعلوم ناشرون (نشر العمل الاصيلي ٢٠١١).
- شهوان، طانيوس [Chehwan, T.] (٢٠١٢). انتفاضة الاستقلال ٥٥ (ط١). لبنان: دار الساقى.
- عبوشي، صلاح [Abouchi, S.] (١٩٨٩). تاريخ لبنان الحديث من خلال عشر رؤساء حكومة (ط١). لبنان: دار العلم للملايين.
- عون، ميشال [Aoun, M.] (٢٠١٩، ٣١ آب). رئيس الجمهورية يعلن بدء ذكرى مئوية اعلان لبنان الكبير. الاسترجاع في ١١ شباط ٢٠٢١ من: <https://www.presidency.gov.lb/Arabic/News/Pages/Details.aspx?nid=25625>، رئاسة الجمهورية اللبنانية.
- كوفمان، ستيفن [Kaufman, S.] (٢٠١١). الطريق الى ١٩٥٩ (ط١). تر. نجوى نصر. لبنان: دار سائر المشرق.